

Objectif 12 : Établir des modes de consommation et de production durables

Cible ONU 12.2 – D’ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.

Indicateur 12.i2 : Empreinte matières

Concepts et définitions

Définition

L’indicateur « **Empreinte matières** » renseigne la quantité de matières premières réellement nécessaires pour répondre à la demande finale de la France et de ses habitants.

Concepts

L’**empreinte matière** (en anglais *Material Footprint* ou RMC pour *Raw Material Consumption*) correspond à l’ensemble des matières premières mobilisées pour satisfaire la consommation finale d’un pays, y compris les flux indirects (matières premières utilisées lors de la production à l’étranger, lors du transport, etc.).

Champ

France (métropole + DOM).

Commentaires

L’indicateur « **Empreinte matières** » correspond à l’appellation internationale *Material Footprint* ou *Raw Material Consumption* (RMC), la consommation de matières exprimée en « équivalent matières premières ».

À l’instar d’autres empreintes (comme l’empreinte carbone), « l’empreinte matières » est un indicateur qui permet de rendre compte de l’ensemble des matières premières mobilisées pour satisfaire la consommation finale d’un pays. Les résultats reflètent mieux l’impact réel de l’utilisation des ressources, tant celles extraites du territoire national que celles mobilisées indirectement hors de nos frontières pour produire et transporter les produits importés. La prise en compte des flux indirects de matières conduit à augmenter considérablement le chiffrage des flux apparents. Cela concerne notamment les importations de combustibles fossiles et de minerais métalliques, qui contribuent à alourdir l’empreinte matières de la France.

Une analyse conjointe des indicateurs 12.i.1 (DMC) et 12.i.2 (RMC) permet une évaluation de la contribution des flux « cachés » à la consommation nationale.

Cet indicateur est identique à l’indicateur onusien 12.2.1 « Empreinte matérielle, empreinte matérielle par habitant et empreinte matérielle par unité de PIB ». Il ne fait pas encore l’objet de cible chiffrée comme dans la [loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte](#) (LTECV, article 74) de 2015 mais, comme pour la DMC, il tend à retracer la diminution de la consommation (en équivalent matières premières) calculée également par habitant (RMC en tonnes/hab).

Méthodologie

Méthode de calcul

L'empreinte matière est calculée comme la somme de l'extraction domestique et des importations exprimées en équivalent matière première, moins les exportations exprimées en équivalent matières premières. La méthodologie utilisée est l'outil [EMP-Pays \(RME tool\)](#) développé par Eurostat, qui utilise notamment un tableau entrée-sortie de l'économie française, divers coefficients européens, le recyclage des métaux, les prix, ainsi que le mix énergétique.

Cet outil, mis à disposition et utilisé par Eurostat, est actualisé chaque année, et les données en entrée peuvent l'être également. Cela entraîne des corrections des séries annuelles.

Désagréations retenues

Aucune.

Désagréations territoriales

Aucune.

Source des données

Description

Comme pour la DMC, les données utilisées pour le calcul de l'empreinte matière sont les mêmes concernant l'extraction domestique, mais c'est l'outil d'Eurostat qui permet notamment de calculer les imports et exports en équivalent matières premières.

Les indicateurs d'empreinte matières par habitant et par unité de PIB sont calculés par le SDES.

La série de population utilisée est la [population totale au 1er janvier – France \(inclus Mayotte à partir de 2014\), parue le 16/01/2024](#).

La série de PIB utilisée est celle des [comptes nationaux annuels base 2020 – PIB approche produit – total des secteurs institutionnels – total des produits – prix chaînés, parue le 03/06/2024](#).

Périodicité

Annuelle.

Commentaires (ex. comparabilité dans le temps et dans l'espace)

Cet indicateur est comparable dans le temps avec plusieurs pays européens (comme l'Allemagne, l'Italie, la Belgique, le Danemark, etc.), grâce aussi à une estimation d'Eurostat pour les pays ne la calculant pas eux-mêmes (comme l'Irlande, la Pologne, etc.). À noter qu'au niveau mondial l'UNEP-IRP calcule l'empreinte matières de tous les pays selon une méthodologie différente, qui présente par exemple pour la France un niveau d'empreinte supérieur de près de 50 % à celui établi via Eurostat : un groupe de travail OCDE a commencé à étudier ces écarts afin d'harmoniser les méthodes de calcul.

Références / Publications

- « [L’empreinte matières de la France en 2021 : un indicateur révélant notre consommation réelle de matières premières](#) », SDES, mars 2024.
- « [L’empreinte matières de l’économie française : une analyse par matière et catégorie de produits](#) », Commissariat général au développement durable, novembre 2019.
- « [Empreinte matières – indicateurs principaux](#) », données Eurostat.
- ‘[Material flow accounts statistics – material footprints](#)’, données Eurostat.
- « [La consommation intérieure de matières des pays de l’Union européenne, de 2000 à 2019](#) », SDES, mars 2022.
- ‘[Global Material Flows and Resource Productivity \(with database link\)](#)’, UNEP-INP, 2016.
- « [Indicateurs clés pour le suivi de l’économie circulaire – Édition 2021](#) », SDES, avril 2021.